



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syndicat Chimie-Energie Centre Val de Loire

Blois, le 24 février 2022

LABORATOIRES
SERVIER BIOLOGIE

GIDY

Branche Pharmacie

PANDEMIE DANS LE DIALOGUE SOCIAL !

Le 25 novembre 2021, la Direction de Biologie Servier a informé les membres du CSE :

- sur le **projet de regroupement de la Recherche et Développement du Groupe Servier en France sur le site de Paris-Saclay,**
- sur le **projet de licenciement collectif pour motif économique et le projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) proposé aux salariés qui ne souhaitent pas quitter Orleans,**

La Direction et la CFDT ont négocié et signé un Accord de Méthode qui avait pour objet de fixer et compléter les modalités de déroulement des négociations de l'accord collectif de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), en particulier le calendrier des réunions de négociation entre la Direction et l'Organisation Syndicale représentative, la CFDT Chimie Energie Centre Val de Loire.

L'espoir d'une **négociation loyale**, à la hauteur des enjeux de salariés qui ont toujours été fidèles aux attentes du Groupe, pouvait logiquement naître : « *La société a souhaité, comme le prévoit l'article L.1233-24-1 du Code du travail, privilégier la voie du dialogue social et négocier avec les organisations syndicales représentatives.* »

Aujourd'hui, la Direction de Servier fait la démonstration probante qu'elle n'a jamais réellement eu l'intention de respecter, ni les valeurs du Groupe (« prendre soin »), ni les engagements juridiques et moraux qu'elle avait validé dans cet accord.

Après de nombreuses entorses sur divers points, le 16 février dernier, et pour la 4^{ème} fois, la CFDT ne pouvait que constater que la Direction refusait de négocier des avancées pour les salariés licenciés.

Pire, la Direction accordait crédit à ses propres désengagements allant jusqu'à « *assumer complètement qu'il y avait un problème de méthodologie* ».

Alors que depuis le début la CFDT prône le « rapport d'intérêt », la **détérioration du dialogue social** a contraint l'équipe CFDT à entrer dans un « rapport de force » que personne ne souhaitait.

Si le projet de plan social n'est, en soi, pas contestable juridiquement, force est de constater que les mesures sociales proposées par le Groupe Servier sont très loin d'être à la hauteur d'une entreprise pharmaceutique de ce niveau.

La pandémie du dialogue social semble avoir atteint tous les organes du Groupe.

Le monde de la finance a succédé et a pris le pas sur la nécessaire solidarité que se doit d'avoir un groupe comme Servier à l'endroit de ses salariés.

La Direction aura beau jeu de dire qu'elle propose des postes à tous. Socialement, le compte ni est pas : certains ne changeront pas toute leur vie pour aller tous les jours à Saclay.

Car si tous les postes sont transférés à Saclay, ce sera au minimum 11 heures d'amplitude horaires pour les salariés concernés avec :

- 3 heures de trajet (par beau temps, sans embouteillage sur la route),
- et 8 heures de travail.

Or, la majorité de l'effectif concerné a plus de 50 ans. La casse sociale qui s'annonce est inadmissible.

La Direction a, volontairement et délibérément, mis en place un système qui laisse la place à une petite musique nauséabonde. Tout est réuni pour entendre les sirènes chanter : « Salariés d'Orléans, ne venez pas à Saclay... » :

[Contact CFDT dans l'entreprise](#)

Eric MARTINEZ

Délégué syndical
06.78.77.57.95

[Syndicat CFDT Chimie-Energie Centre Val de Loire](#)

Philippe Bécherand
Secrétaire Général

syndicat@scecfdtcvdl.fr
07.50.95.60.48

- Une motivation à trouver : **9 mois entre le choix des salariés et la lettre de licenciement.** Les salariés devront trouver la force de se lever tous les jours et travailler pour un Groupe qui les jette après 30 ans de bons et loyaux services !
- Avec un choix à la clef : **les indemnités du PSE ou trouver un emploi pendant cette période.** Tout emploi trouvé entraîne l'obligation de démissionner sans tenir compte de l'indemnisation du préjudice de licenciement !
- **Refus d'un reclassement externe anticipé avec suspension du contrat de travail :** Si vous trouvez un travail, démissionnez ! Aucune perspective possible pour les salariés de « tester » un nouveau travail avec possibilité d'entrer à nouveau dans le processus de PSE si ce travail ne convient pas !
- **Dispositif de reclassement interne au moins-disant social !**
- **Impossibilité de revenir sur son choix d'aller ou pas à Saclay après le choix d'avril 2022 !**
- **Des mesures d'aides financières qui ne seront accordées que sur décision de la Direction !**

C'est dans ces conditions que la CFDT de Servier Biologie, soutenue par le Syndicat, appelle les salariés à un mouvement social vendredi 25 février, de 6h30 à 9h30 aux portes de l'entreprise.

